Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 37 (1991)

Heft: 30-31

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles en provenance des cantons suisses.

BALE

Bâle-Ville adapte son règlement de procédure pénale à la Convention européenne des droits de l'homme.

Le Canton de Bâle-Ville prend acte de la condamnation de la Suisse par la Cour européenne de Strasbourg en octobre dernier. Désormais, le procureur chargé d'une enquête ne pourra plus décider de la mise en détention d'un prévenu. Cette tâche sera confiée à un juge indépendant, qui n'aura rien à voir avec l'enquête d'un cas ni avec l'accusation. Il devra examiner si les conditions de détention préventive sont remplies dans une procédure pénale. La condamnation, par la Cour européenne, avait été prononcée en octobre dernier à l'encontre de la Suisse à la suite d'une plainte d'une Zurichoise qui dénonçait l'incompatibilité du statut de procureur de district de Zurich avec la Convention européenne des droits de l'homme. Selon la Cour, le fait qu'un procureur de district puisse placer en détention une personne, puis dresser contre elle l'acte d'accusation, rend "sujette à caution son impartialité "dès l'instant où ce magistrat peut se retrouver comme une des parties lors du procès. Selon le message de l'exécutif bâlois, trois juges, des greffiers, élus par le Grand Conseil, auront désormais la tâche de décider la mise en détention. Un règlement spécial s'appliquera aux enfants et adolescents puisque le juge des mineurs pourra comme par le passé aussi décider de la mise en détention. Ce nouveau règlement de procédure pénale devrait entrer en vigueur début 1992. Les cantons de Zurich et du Tessin procèdent actuellement à une révision de leur règlement de procédure pénale afin de s'adapter à la Convention européenne des droits de l'homme.

Une dixième condamnation pour la Suisse : D'autre part, la Cour européenne de Strasbourg , dans un récent arrêt, a condamné la Suisse pour une violation de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Cet article prévoit le droit d'être assisté gratuitement par un avocat d'office pour tout prévenu n'ayant pas les moyens de payer un défenseur. Les magistrats de Strasbourg ont ainsi retenu la plainte déposée contre Berne par un jeune italien de 29 ans résidant à Vevey, Claudio Quaranta. Soupçonné d'infraction à la loi sur les stupéfiants et traduit devant le tribunal correctionnel de Vevey en août 1985, Claudio Quaranta avait demandé à pouvoir être assisté d'un avocat commis d'office. Sa demande avait été repoussée par le président du tribunal qui avait estimé que les "besoins de la défense n'exigeaient pas...la présence d'un avocat d'office". Le 12 novembre 1985, le jeune italien avait été condamné à 6 mois d'emprisonnement pour avoir consommé et revendu du haschich, après 25 minutes d'audience. Dans son arrêt, la Cour européenne des droits de l'homme, saisie par Claudio Quaranta en 1986, condamne la décision du tribunal vaudois en estimant que, devant la gravité de la peine encourue par le prévenu (jusqu'à 18 mois de prison), les magistrats de Vevey auraient dû lui accorder le bénéfice de l'assistance judiciaire gratuite. Il s'agit de la dixième condamnation essuyée par la Suisse devant la Cour de Strasbourg, depuis que Berne a accepté, en 1974, le "Droit de recours individuel" qui permet à tout citoyen de présenter des requêtes contre les gouvernement devant les juges européens.

Droit de vote aux étrangers : initiative déposée

Une initiative populaire en faveur du droit de vote aux étrangers vient d'aboutir dans le canton de Bâle-Ville. Les initiants, le comité bâlois "'Mitenand" ("ensemble"), soutenu par les socialistes et d'autres partis de gauche, ont réussi à recueillir 4500 signatures - sur 4000 nécessaires - en treize mois, et ont pu ainsi déposer cette initiative à la mi-juin dernier. L'initiative demande que l'on accorde aux étrangers le droit de vote à échelle communale et cantonale, sans toutefois leur concéder le droit d'éligibilité. Pour y avoir droit, ceux-ci doivent avoir vécu pendant huit ans ininterrompus en Suisse, dont les trois dernières années dans le canton de Bâle-Ville. Actuellement, les étrangers disposent des droits politiques seulement dans le canton du Jura. Des procédures analogues sont en cours dans les cantons de Vaud, Genève et Zurich.

Regio Basiliensis : une croissance au-dessus de la moyenne jusqu'en l'an 2000

Composée du nord-ouest de la Suisse, de la Haute-Alsace en France et du sud de l'Etat allemand du Bade, la Regio Basiliensis a connu de 1986 à 1990 une croissance économique moyenne de 3,3% par an. Selon le Groupe Bâlois de Recherche Conjecturelle (BAK), son potentiel est principalement dû à la haute spécialisation du secteur de la chimie. Alors que, dans le reste des pays de la Communauté Européenne (CE), moins de 3% du produit intérieur brut (PIB) sont réalisés dans la chimie, ce taux est de 12% dans la région bâloise. Dans le domaine des services en revanche, la croissance de la région est nettement moins élevée que celle du reste des pays de la CE. Pour l'année en cours, le BAK prévoit un recul de la croissance. Avec 1,8% , on restera cependant en-deçà de la moyenne européenne (1,5%). Toujours selon le BAK, ce léger tassement devrait faire place à une reprise à la fin de l'année ou au début de 1992. Jusqu'à l'an 2000, la Regio Basiliensis pourra compter sur un taux de croissance de 3%, soit un demi-point de plus que les pays de la CE. Il faudra toutefois, précise le BAK, que certaines conditions soient remplies, comme l'intégration du nord-ouest de la Suisse au Marché Intérieur de la CE et la participation à la technologie génétique et biologique de pointe.

LE MESSAGER SUISSE
pour l'actualité cantonale.

BERNE

Du travail à la place de la prison

A l'instar de plusieurs autres cantons, Berne a décidé d'introduire la possibilité de transformer les peines privatives de liberté inférieures à 30 jours en travail d'intérêt général. Ce travail est volontaire, et ne peut être ordonné qu'avec l'accord des deux parties, du condamné comme de l'employeur. Un jour de privation de liberté est "taxé" à raison de huit heures de travail d'intérêt général, que le condamné doit accomplir durant ses loisirs - en principe dans un délai de six mois - à côté de son activité professionnelle normale. Les travaux d'utilité publique ne seront ni pénibles, ni humiliants, et les condamnés qui choisiront cette solution ne seront pas non plus isolés en camp de travail: il s'agira d'activités "sociales et constructives". Le Conseil Fédéral, en modifiant l'ordonnance sur l'application des peines concernées, a posé les bases légales pour ce type de solution au printemps 1990. St Gall, Genève, Lucerne, Bâle-Campagne et la Thurgovie ont déjà introduit cette possibilité ou sont sur le point de le faire. A Berne, plusieurs demandes ont été déposées, et dix demandeurs avaient reçu déjà en juillet une place de travail d'utilité publique.

La Ville de Berne dans les chiffres rouges

Le Conseil de la Ville bernois vient d'accepter, non sans mécontentement, les comptes de la Ville pour 1990. Avec un déficit de 11,3 millions de frs.s., la ville se trouve dans les chiffres rouges pour la première fois depuis 1973.

Construction de la N5 entre Bienne et Soleure : les Romains étaient déjà passés par là

En effectuant des sondages en prévision de la future N5 entre Bienne et Soleure, le Service Archéologique du canton de Berne a découvert la présence du grand axe romain qui reliait le Grand St Bernard à Augst en passsant par Avenches, Studen et Soleure. Utilisée pour le transport des marchandises, cette voie avait une grande importance commerciale et militaire. L'étude de ce tronçon permettra d'en savoir davantage sur le mode de construction de la transversale romaine du Mittelland qui traversait le plateau bernois de part en part. Les premiers sondages ont permis de découvrir neuf voies de circulation superposées et permettent de conclure que la transversale a été construite au début du 1er siècle de notre ère. Elle a été entretenue jusqu'au départ des troupes romaines, vers l'an 400.

Le Grand Conseil bernois valide le rattachement du Laufonnais à Bâle-Campagne

Le Grand Conseil bernois a validé par 95 voix contre 20 le résultat du scrutin de rattachement du Laufonnais à Bâle-Campagne. Les habitants du Laufonnais avaient accepté en 1989, lors d'une votation populaire, leur rattachement à Bâle-Campagne. Ce scrutin avait été annulé le 5 février 1990 par le Parlement bernois, acceptant ainsi des recours déposés par des anti-séparatistes. Ces derniers avaient dénoncé des irrégularités qui avaient, d'après eux, influencé le résultat du vote. Le Tribunal Fédéral devait à son tour annuler le vote du Grand Conseil en mars dernier. La Cour a estimé que les griefs retenus par les pro-bernois n'avaient pas pu modifier le résultat. Les citoyens de Bâle-Campagne devront se prononcer le 22 septembre sur le rattachement du Laufonnais. Des délégations des deux cantons se rencontreront aussitôt après pour régler les questions administratives.

Suppression des cours d'assises et construction de centres pour requérants

Les Cours d'assises du canton de Berne vont être supprimées : ainsi en a décidé le Grand Conseil bernois. Des tribunaux pénaux de district de première instance prendront la relève. Ils seront composés de juges, professionnels ou non. L'actuelle formation des Cours d'assises, constituée de jurés qui, souvent ne siègent qu'une fois au cours de leur vie et manquent d'expérience, présente une différence trop grande avec les jurés de la Cour Suprême. Dans la foulée, le Grand Conseil a d'autre part adopté une motion agrarienne demandant la création de centres pour requérants d'asile, en lieu et place d'hôtels. Pour l'heure, quelques 800 requérants sont hébergés dans le canton de Berne dans 36 hôtels : 10 à 92 frs.s. par personne sont quotidiennement dépensés. Situation jugée "trop confortable" pour les dits-requérants...

FRIBOURG

Projets de parking à Fribourg : le combat des verts continue

Les importants projets d'aménagement en ville de Fribourg, générateurs de places de parc en surnombre aux yeux des écologistes, continuent à susciter des oppositions à chacune de leurs étapes. La récente mise à l'enquête du complexe dit de "l'avenue de la Gare Sud" et de celui du "plateau de Pérolles" n'ont pas fait exception à la règle. L'aménagement de "l'avenue de la Gare" est un vieux dossier fribourgeois, qui traîne depuis plus de 30 ans, faute d'accord entre les multiples propriétaires. Son coût global doit friser aujourd'hui les 200 millions de frs.s. Parmi les promoteurs actuels, qui semblent avoir trouvé un consensus, se trouve l'entreprise bernoise Kleinert SA et la brasserie du Cardinal. Aux yeux de l'Association Suisse des Transports, du WWF, de Pro Fribourg et du Groupe Vélo, les 414 places du parc prévues au total sont un non-sens, alors que la tendance prévalant dans les villes européennes est de fermer leur centre au trafic. Le piéton, de nouveau, vient après la voiture. De plus, mettre à l'enquête en plein été (en juillet) un dossier si complexe est une "impertinence majeure".

Les opposants rappellent aussi que le plan de quartier, dont la mise à l'enquête doit précéder celle du permis de construire, n'a pas encore été approuvé par le Conseil d'Etat, saisi de plus de 400 oppositions. Enfin, les conditions posées par l'Office Cantonal de la Protection de

l'Environnement pour donner un préavis favorable à ce plan, notamment un abaissement des places de parc à 370 et une étude complémentaire pour le tunnel envisagé, ne sont toujours pas remplies.

"On voit trop grand" : En ce qui concerne le "plateau de Pérolles", où sont prévus un centre de congrès régional et la future école d'ingénieurs cantonale, les verts de Fribourg estiment que là aussi, avec 520 places de parking, on voit trop grand. Selon eux, il serait dommage de gaspiller le précieux terrain, l'un des derniers de cette surface existant encore dans le chef-lieu fribourgeois. Le combat des écologistes fribourgeois contre les deux projets précités s'inscrit dans une stratégie globale de lutte contre la prolifération des parkings en ville de Fribourg, au profit des transports publics. Actuellement, les autres dossiers pour lesquels ils se battent également sont intitulés "parking de l'ancienne gare" (450 places prévues), "Beauregard" (600 places) et secteur "Arsenaux-Pillettes" (100 places).

GENEVE

Un super ordinateur pour l'Université de Genève

Le département informatique de l'Université de Genève ne se montre pas peu fier de sa dernière acquisition : "the connection machine cm-2", un ordinateur particulièrement performant, sans équivalent en Suisse. Disposant de plus de 8.000 processeurs qui l'autorisent à travailler en parallèle, il est spécialement adapté pour le traitement d'images permettant de simuler la réalité. C'est un outil complémentaire à des ordinateurs tel que le Cray de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, utilisé plutôt pour effectuer des calculs numériques. Ce nouveau système, capable d'effectuer plusieurs milliards d'opérations à la seconde, sera mis à la disposition de toutes les facultés suisses rattachées au réseau "Switch". Soixante-dix de ces ordinateurs sont actuellement en fonction dans le monde dont une dizaine en Europe. La plupart des propriétaires sont des entreprises privées ou des laboratoires travaillant dans des domaines confidentiels (secteur militaire).

Procès Iran contre la "Suisse" : la journaliste acquittée

Le Tribunal de Police de Genève a donc acquitté Myriam Gazut, journaliste du quotidien genevois "La Suisse", poursuivie pour "outrage public à un Etat étranger" par la République islamique d'Iran. Dans un article consacré à l'assassinat de l'opposant iranien en exil Kazem Radjavi, perpétré le 24 avril 1990 à Coppet (VD), la journaliste avait écrit que le régime en place à Téhéran avait commandité cet attentat. Comme une trentaine de ses confrères, la journaliste n'avait fait que rapporter les propos tenus le lendemain du meurtre de Kazem Radjavi au cours d'une conférence de presse par des membres de la famille de l'opposant. Cités comme témoins, Saleh et Michèle Radjavi, frère et épouse de la victime, ont répété devant le tribunal leur conviction que le président de la République d'Iran avait ordonné cet assassinat et que celui-ci avait été supervisé par les ambassadeurs d'Iran à Genève et à Berne. Avant l'ouverture du procès proprement dit, le Tribunal de Police avait autorisé, le 17 mai 1991, Myriam Gazut à apporter la preuve de vérité de ses allégations ou de sa bonne foi en les diffusant. Les juges ont estimé en substance que la journaliste a échoué dans sa tentative de démontrer que ce qu'elle a écrit est vrai. En revanche, elle a pu de bonne foi croire que les affirmations de la famille Radjavi étaient "suffisamment vraisemblables" pour être publiées, dit le jugement.

Procès de presse : Le procès s'est déroulé sous haute surveillance policière. D'emblée, Chantal Manfrin, présidente du tribunal, a précisé que ce procès était un "procès de presse et non pas un procès politique". De nombreux témoins ont été entendus par le tribunal. L'Iran, qui avait initialement présenté une liste de 53 témoins, n'en a finalement fait comparaître que huit, dont un policier et plusieurs Moudjahidin repentis.La surprise de ce procès est venue du Procureur général, Bernard Bertossa. Le magistrat a en effet réclamé l'acquittement pur et simple de la journaliste et la condamnation de l'Iran aux frais de justice. En substance, le procureur a expliqué qu'un pays qui se livre à des prises d'otages, comme celle de l'Ambassade américaine à Téhéran, ou qui lance des appels au meurtre, comme celui de Salman Rushdie, était capable d'ordonner l'assassinat d'un opposant en Suisse, comme l'a écrit l'accusée.

Désinformation : L'Iran a intenté ce procès pour "savoir jusqu'où l'on peut aller trop loin", a déclaré pour sa part Me Claude Aberlé, avocat de l'Iran, partie civile dans cette affaire. Selon lui, l'accusée a fait de la "désinformation". Ellle a "reproduit des informations partisanes d'origine douteuse, sans vérification digne de ce nom". L'avocat a demandé la récusation du Procureur Bertossa, estimant que le magistrat s'était exprimé en termes critiques et désobligeants à l'égard de l'Iran. "Je n'ai fait que mon travail de journaliste, au plus près de ma conscience", a déclaré à ses juges Myriam Gazut. La journaliste a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un compte rendu de conférence de presse et non pas d'une enquête personnelle. Ses défenseurs, Dominique Poncet et Robert Assael, ont mis l'accent sur la liberté de la presse, la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Le tribunal a condamné l'Iran aux frais de justice (environ 3.500 frs.s.) et à une participation de l'ordre de 5.000 frs.s. aux honoraires d'avocat de la journaliste.

NEUCHATEL

Augmentation de la taxe sur les véhicules

Dès le 1er janvier prochain, les Neuchâtelois verront la taxe sur les véhicules et les bateaux augmenter de 20%, ce qui placera Neuchâtel au rang des villes imposant le plus lourdement les véhicules. Un exemple : la taxe des voitures de 1200 cm3 passera de 225 frs.s à 269 frs.s., pour 145 frs.s. en Valais. Cette

augmentation devrait permettre à l'Etat neuchâtelois d'encaisser 5 millions de recettes suplémentaires.

SCHWYZ

Un bastion masculin abattu par un tribunal schwyzois

Le Tribunal administratif schwyzois vient de renverser un bastion masculin : il a accepté la plainte d'une femme qui avait été refusée comme membre à part entière d'une corporation, en violation de l'article sur l'égalité inscrit dans la Constitution fédérale. Les membres de la corporation de Pfäffikon avaient refusé l'an dernier à une large majorité, et en se référant à leurs statuts, les candidatures de deux femmes. L'une des candidates éconduites avait déposé plainte auprès du tribunal administratif schwyzois, faisant valoir qu'elle remplissait toutes les conditions d'admission à l'exception de la "masculinité exigée par les statuts". Le tribunal a donc admis cette plainte, par analogie avec le jugement du Tribunal Fédéral sur le droit de vote en Appenzell-Rhodes Intérieures. Il a estimé que l'article de la Constitution fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes s'applique non seulement aux collectivités publiques, mais également aux corporations et coopératives. Bien sûr, "la prédominance et le pouvoir absolu des hommes" dans certaines vieilles structures administratives est une tradition. Mais un des buts de l'article sur l'égalité était bien d'en finir avec de telles traditions : telle fut la conclusion du tribunal.

TESSIN

La "Caravane de la liberté"

Pas contente de la limitation de vitesse sur autoroute (100km/h) adoptée par certains cantons pour tenter de restreindre le smog d'été, la "Lega dei Ticinesi" organisait le 26 juillet dernier une "action-bouchon" sur la route du Gothard N2, entre Airolo et Mendrisio. On a roulé à la vitesse de l'escargot, ce jour-là : la "Lega" avait demandé aux manifestants de rouler à 60 km/h, vitesse minimale autorisée sur autoroute. Mais, bien souvent, la consigne donnée aux protestataires de rouler uniquement sur la voie de droite n'a pas été respectée et bon nombre de touristes se sont retrouvés bloqués sans bien comprendre pourquoi. Ont participé à cette action quelque 230 voitures, alors que la "Lega" et son hebdomadaire "Il Mattino della Domenica" de l'éditeur Giuliano Biscagna avaient récolté plus de 30.000 signatures.

VALAIS

Pauvreté en Valais : elle touche un Valaisan sur sept

Un Valaisan sur sept vit en-dessous du seuil de pauvreté, selon une étude commandée par le Département des affaires sociales du canton. Cette proportion se retrouve également dans les autres cantons qui ont réalisé la même étude, Bâle-Ville, le Tessin et Neuchâtel, mais elle est deux fois plus élevée que la moyenne nationale estimée à 8%. L'étude se base sur des critères établis par la Communauté Européenne qui fixe le seuil relatif de pauvreté à partir d'un revenu inférieur à 50% du revenu moyen de la population. Les autres cantons qui ont réalisé ces études utilisent les mêmes critères. En Valais, 17000 contribuables, soit 15% de l'ensemble de la population, vivent avec moins de 1070 frs.s. par mois. Cette pauvreté touche surtout les jeunes de moins de 25 ans qui, déduction faite des étudiants, représentent environ 28% des pauvres. 49% des personnes vivant pauvrement ont entre 20 et 35 ans alors que 26,5% d'entre elles ont plus de 65 ans. L'étude relève encore que 65% des pauvres sont célibataires, que 90% d'entre eux sont endettés (dont 65% en dettes non immobilières) facteur de perpétuation de la pauvreté, que 92,5% n'ont aucune fortune et que 75% sont locataires dans un canton qui comporte plus de 60% de propriétaires. L'étude en outre exclut les revenus des 13 millionnaires recensés en Valais pour ne pas influencer les résultats avec des extrêmes trop importants. Sur une période de 10 ans, l'étude note la présence d'une pauvreté permanente. Si 60% des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté restent démunis pendant 2 ans, 15% d'entre elles vivent constamment en état de pauvreté. Par ailleurs, 10% des contribuables sont menacés

La Fondation Suisse à la Cité Internationale Universitaire de Paris recherche pour le 1er octobre 1992

un(e) Directeur (Directrice)

de la Maison Suisse.

Le poste représente un mi-temps, avec obligation de résidence. Le (la) directeur(trice) est responsable de la Maison (50 résidents), de sa gestion financière et hôtelière, de l'ensemble de ses activités et des contacts avec les autorités. Le (la) candidat(e) doit être Suisse. Titre universitaire souhaité : doctorat. Une parfaite maîtrise du français est nécessaire. Une expérience en administration ou en gestion serait bienvenue, ainsi qu'une bonne connaissance de l'Université française. Rémunération en fonction du salaire actuel du candidat. Un appartement de fonction est compris dans la rémunération. Engagement de 3 ans renouvelable. Les candidatures, curriculum vitae, liste des publications, recommandations, etc... doivent être adressés en deux exemplaires d'ici au 1er novembre 1991 au : **Secrétariat du Conseil de la Maison Suisse à la CIUP**, Secrétariat des Suisses de l'Etranger, Alpenstrasse 26, 3000 Berne 16 (Suisse) ou au : **Conseil d'administration de la Maison Suisse à la CIUP**, Ambassade de Suisse, 142, rue de Grenelle, 75007 Paris (France).

de tomber dans un état de pauvreté. Le niveau de pauvreté du canton du Valais présente une image très proche de celle des trois autres cantons qui ont déjà réalisé cette étude. Au Tessin, la pauvreté touche 15,7% des contribuables, à Neuchâtel 16% et à Bâle-Ville 15%. Le seuil de pauvreté varie en revanche d'un canton à l'autre. Au Tessin il est de 940 frs.s. par mois, et à Neuchâtel de 1350 frs.s. La répartition géographique varie aussi entre les cantons. En Valais, la proportion de pauvres dans les villes n'est pas plus élevée que dans les zones rurales et toutes les régions du canton recensent une proportion de pauvres à peu près identique.

VAUD

Cinq ans de partenariat EPFL - Thomson : un bilan scientifique exceptionnel

"Résultats exceptionnels, parfois des premières mondiales, sinon européennes". C'est en ces termes qu'Eric Spitz, directeur de la recherche et de la technologie du groupe français Thomson-CSF a dressé le bilan du programme de partenariat de cinq ans signé en 1986 par Thomson avec l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. Le 26 octobre 1986, l'EPFL et Thomson-CSF signaient un programme commun de recherche scientifique dans des domaines d'avenir : supraconducteur pour l'électronique, génie médical, traitement numérique d'images, optoélectronique. Pas moins de 20 millions de frs.s. ont été investis.

Matière grise et matériaux nouveaux : L'accord a permis d'entreprendre et d'exécuter à Lausanne une vaste recherche dont les résultats vont permettre à la fois des développements industriels, pour le groupe français, et des connaissances nouvelles pour la formation d'ingénieurs de haut niveau dans le Polytechnicum suisse. Les travaux sur de nouveaux matériaux semi-conducteurs ont ainsi abouti à la naissance d'une installation et d'un savoir-faire uniques en Suisse. Pour Jean-Jacques Paltenghi, délégué à la planification de l'EPFL, "il serait raisonnable de les prendre en considération lors de la création d'un institut suisse d'optique et de technologie, planifié dans un programme prioritaire de la Confédération et dont l'idée est précisément venue de l'EPFL". Un groupe de 40 collaborateurs et chefs de projets, dont 12 doctorants, ont oeuvré au programme. La responsabilité d'exécution et la gestion financière en ont incombé à l'EPFL, sous la supervision conjointe des deux partenaires. Les 109 publications scientifiques issues des travaux de recherche sont une preuve de cette créativité. Le partenariat Thomson-CSF - EPFL était d'un type nouveau. Mais il ne s'agissait pas de développer des "objets industrialisables" à court terme, mais de réfléchir à de nouvelles conceptions à long terme et d'en démontrer la faisabilité. Il fallait "effectuer des recherches de nature exploratoire dans le domaine des possibilités ultimes des techniques". Parmi les résultats obtenus," plus tardifs que prévu mais aussi plus nombreux qu'espéré", citons le développement d'une méthode d'analyse d'images d'une qualité insurpassée, la mise en oeuvre de lasers semi-conducteurs émettant par la surface ou la fabrication de transistors de très haute fréquence.

La Suisse partenaire de l'Europe : Tous ces résultats sont en cours de transfert dans les laboratoires de Thomson. L'entreprise française compte amplifier la collaboration en associant l'EPFL à plusieurs réalisations européennes utilisant les recherches communes dans des "objets plus finalisés". Le monde de la haute technologie ne cesse de s'étendre parce que les techniques sont de plus en plus perfectionnées et que leur nombre utilisé dans un produit donné ne cesse de croître. Les grandes entreprises multiplient leur accès à la science par les université et les centres techniques de pointe. Laissons à Eric Spitz le soin de conclure : "dans l'élargissement de ses sources de technologies, Thomson a choisi l'EPFL à cause de l'excellence de ses laboratoires et en vue de développer ses relations avec le monde suisse, partenaire européen de premier plan par ses ressources humaines, scientifiques et industrielles".

"Le plus grand bateau..."

Elégant, fin, racé...les adjectifs laudatifs pleuvent sur le "Lausanne". Avec ses 78 mètres de long sur 13 de large, il se targue d'être le plus grand bateau (de lac) d'Europe. La Compagnie Générale de Navigation sur le Léman vient de le mettre en service, et, mis à part quelques défauts de jeunesse vite corrigés, sa capacité de transport de 1.500 personnes devrait permettre à la CGN de "viser des créneaux nouveaux" : en 1990, la CGN transportait 1,7 million de passagers. Voyageurs issus pour la plus grande part du trafic frontalier : un millier de personnes font la navette quotidiennement entre Lausanne et Evian et le besoin de nouveaux itinéraires, particulièrement entre Thonon et Morges, se fait ressentir. C'est aussi pour ces raisons que vient d'être confiée à une commission du Conseil du Léman (organisme franco-suisse) l'élaboration d'une conception globale du transport.■

Communiqué

L'agence de presse BBRI survivra

Accord entre "La Suisse" et le BRRI

Le quotidien "La Suisse" et l'agence de presse BRRI ont signé le 15 juillet dernier un contrat de collaboration. Aux termes de cet accord, "La Suisse" publie, depuis le 1er septembre, en exclusivité, les informations du BRRI. Cet accord assure ainsi la poursuite des activités du Bureau de Reportage et de Recherches d'Informations qui conserve cependant son indépendance rédactionnelle et administrative. Elle maintiendra ainsi ses activités en direction de la Suisse alémanique, de la Suisse italienne et de l'étranger. ■